



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE suite au scrutin référendaire tenu le 31 juillet 2016, le conseil municipal a procédé au retrait, le 2 août 2016, du Règlement suivant :

Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H

Ce Règlement avait été adopté lors de la séance du 5 avril 2016.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 3^e jour d'août 2016.

Jacques Arsenault
Greffier